

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2023

SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1166)

AMENDEMENT

N ° CD25

présenté par

M. Taite, M. Cinieri, Mme Louwagie, Mme Anthoine, M. Dive, M. Brigand, Mme Gruet,
Mme Corneloup, M. Vatin, M. Neuder, M. Ray et M. Vermorel-Marques

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.